

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière adjointe pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. **Le 18 novembre 2009, à 19:30 heures**, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé à 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, le comité de démolition étudiera une demande pour l'obtention d'un permis de démolition visant l'immeuble situé au 141, avenue King dans la Ville de Pointe-Claire.
2. Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée.

Donné à Pointe-Claire, ce 4^e jour de novembre 2009.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

APPLICATION FOR A DEMOLITION PERMIT

Public notice is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk, as follows:

1. **On November 18, 2009, at 7:30 p.m.**, in the council chambers of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, the Demolition Committee shall review an application for a demolition permit with regards to the immovable located at 141 King Avenue in the City of Pointe-Claire.
2. Every person wishing to oppose the granting of a demolition permit must, within ten (10) days of publication of the present public notice make his objections known in writing to the undersigned, giving the reasons for his objections.

Given in Pointe-Claire, this 4th day of November 2009.

Danielle Gutierrez
Greffière adjointe / Assistant City Clerk